



## **INSTALLATIONS CLASSEES POUR L'ENVIRONNEMENT (ICPE) Demande d'enregistrement du projet POLYPHEM**

### **PJ n°5 : Description des capacités techniques et financières du projet POLYPHEM**

**Date** : 19 janvier 2021

**Personne référente pour le dossier :**

Frédéric Pithoud, Ingénieur recherche, PROMES-CNRS - Tél : 04 68 30 77 42

## 1. Le consortium du projet

Le projet POLYPHEM est un projet financé par l'Union Européenne (Programme « Horizon 2020 ») et mis en œuvre par 9 partenaires européens :

- CIEMAT : Espagne - Organisme public de recherche - Centre de recherche en énergétique
- ARRAELA : Espagne - Entreprise privée - Développe et fournit des matériaux innovants pour les cuves de stockage thermique
- KAEFER : Allemagne - Entreprise privée - Travaille dans les domaines de l'ingénierie de Process/Energie/...
- Fraunhofer ISE : Allemagne – Organisme public de recherche - Institut de recherche sur les thématiques de l'énergie solaire
- ORCAN ENERGY : Allemagne - Entreprise privée – Travaille sur la production électrique par le biais de cycles organiques de Rankine
- AALBORG CSP : Danemark - Entreprise privée - Fabricant et fournisseur de technologies innovantes dans le domaine des énergies renouvelables
- EURONOVIA : France- Conseil en montage de projets européens
- CEA : France - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
- CNRS : France - Centre National de la Recherche Scientifique

Le Laboratoire PROMES du CNRS, Coordinateur du Projet, met à disposition ses installations de recherche pour la durée du projet. Le CNRS consacre 114,66 homme-mois, pour un montant de 459 844 €, à la réalisation du projet. La phase expérimentale du projet se déroulera sur le site de l'ancienne centrale solaire de Thémis à Targassonne, site qui est la propriété du Département des Pyrénées-Orientales.

## 2. Subventions

Le projet est subventionné par le Programme Européen Horizon 2020 à hauteur d'environ 5 millions d'euros sur une durée de 4 ans.

Budget alloué au CNRS : 966 971 €

A noter que la somme de 20 000 € est réservée pour couvrir les frais de démantèlement de l'installation à la fin du projet.





« Le programme Horizon 2020 soutient les projets tout au long de la chaîne de l'innovation et veut rationaliser les financements en faveur de la croissance. Il va simplifier l'accès aux financements européens en accélérant l'attribution des financements, en réduisant le nombre d'erreurs dans la déclaration des coûts par les participants et en revenant à une politique d'audit plus mesurée et ciblée.

Le programme Horizon 2020 recentre les financements sur trois priorités qui correspondent aux attentes des acteurs français :

1. Excellence scientifique : priorité ayant pour objectif d'élever le niveau d'excellence scientifique de l'Europe pour garantir des recherches de classe mondiale à long terme, de soutenir les meilleures idées, de développer les talents en Europe, d'offrir aux chercheurs l'accès à des infrastructures de recherche prioritaires, de rendre l'Europe attrayante pour les meilleurs chercheurs du monde ;
2. La Primauté industrielle : concerne les actions qui auront pour but de fournir des investissements ciblés sur des technologies industrielles clés pour la compétitivité des entreprises européennes, de relever les défis sociétaux, d'optimiser le potentiel de croissance des entreprises et d'aider les PME européennes innovantes à devenir des acteurs majeurs sur le marché mondial ;
3. Les Défis sociétaux : la recherche et l'innovation sont orientées vers la réponse aux grands défis sociétaux auxquels l'Europe est confrontée, plutôt qu'uniquement vers des disciplines scientifiques ou des secteurs technologiques. Aucun Etat membre ne peut prétendre les relever seul. C'est à ce niveau que l'articulation entre les programmations nationales et européenne est cruciale. »

*Extrait de : <https://www.horizon2020.gouv.fr/cid73300/comprendre-horizon-2020.html>*